



DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE
CANTON DE L'ISLE-ADAM



VILLE DE PARMAIN (95620)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2021

N° 2021/25

Date de Convocation : 01/04/2021
*L'an deux mille vingt et un, le sept avril, à 18 heures 42, le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil, sans la présence du public (selon le II article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020), accessible en direct sur Facebook Ville de Parmain, sous la présidence de **Monsieur Loïc TAILLANTER**, maire de Parmain.*

Date d'affichage 20/04/2021
PRÉSENTS :
Antoine SANTERO, Nadine CALVES, François KISLING, Alain PRISSETTE, Philippe TOUZALIN, Martine DESRY, Renée BOU ANICH, Jean-Luc JOLIT, Naïma NAÏT-SEGHIR, Patrick LECHAT, Bernard PIERRON, Béatrice BELABBAS, Mario STERI, Sébastien GUÉRINEAU, Solange FAUCOMPRESZ.

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 16
Votants : 27
ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
Valérie MICHEL donne pouvoir à Renée BOU-ANICH, Sylvie LABUSSIÈRE donne pouvoir à Nadine CALVES, Philippe DESRY donne pouvoir à François KISLING, Évelyne DURET donne pouvoir à Alain PRISSETTE, Michel ARMAND donne pouvoir Alain PRISSETTE, Louise FEINSOHN donne pouvoir à Nadine CALVES, Laëtitia IABBADENE donne pouvoir à François KISLING, Amélie SANTERO donne pouvoir à Antoine SANTERO, Alexis PENPENIC donne pouvoir à Antoine SANTERO, Frédéric FÉZARD donne pouvoir à Mario STERI, Emilie PORTIER donne pouvoir à Mario STERI.

ABSENTES EXCUSÉES : Dominique MOURGET, Caroline CHAZAL-MATHIEU.

Madame Nadine CALVES a été désignée Secrétaire de Séance.

OBJET : Attribution des subventions 2021

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de délibérer sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement (article 6574 - subvention de fonctionnement aux associations) pour l'année 2021 aux associations qui en ont fait la demande.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2021,

VU le budget primitif 2021,

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du rapporteur,

À L'UNANIMITÉ,⇒ **VOTE** l'octroi des subventions suivantes pour l'année 2021 :

Nom de l'association	Vote du conseil
Arc Loisir Club	500 €
AREJ Église de Jouy-Le-Comte	2 000 €
ASVO Waterpolo	2 500 €
Athlétique Club de L'Isle Adam	1 300 €
Challenge des Roses	- €
Chœurs de la Vallée du Sausseron	150 €
Comité des Œuvres Sociales	1 500 €
Groupe Plongée de L'Isle Adam	300 €
Gymnastique Volontaire	150 €
Muy Thai Boxing (somme permettant l'équilibre du budget)	2 000 €
Prévention Routière	100 €
Rugby Club de L'Isle Adam	2 000 €
UNC (Anciens Combattants)	1 000 €
*Coopératives scolaires	15 500 €
**CPCLC	51 900 €
TOTAL	80 900 €

Pour information :

*Pour les coopératives scolaires une enveloppe de 15 500€ sera attribuée en fonction du nombre d'enfants au 01/01/2021 soit :

Écoles	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Montant accordé
Centre maternelle	2	33	965,00 €
Centre élémentaire	3	74	2 127,00 €
Jouy-Le-Comte	3	68	2 019,00 €
Maurice Genevoix Elémentaire	10	255	7 240,00 €
Maurice Genevoix Maternelle	5	130	3 125,00 €
Total attribué en 2021			15 476,00 €

➤ 235€/classe+ 15€/enfant de maternelle

➤ 265€/classe + 18€/enfant d'élémentaire

Au 01/01/2021 : 16 classes d'élémentaires et 397 enfants et 7 classes de maternelles et 163 enfants
Soit un total de 15 476€ pour l'année 2021 arrondi à 15 500€.

**Pour le CPCLC une convention a été signée en 2020 pour 3 années, le montant de la subvention accordée pour les années 2021 et 2022 fait l'objet d'un avenant suite au vote du conseil ci-dessus.

À L'UNANIMITÉ des votants (1 abstention Mme Desry), M. Touzalin ne prenant pas part au vote,⇒ **VOTE** l'octroi de la subvention suivante pour l'année 2021 :

Nom de l'association	Vote du conseil
Val d'Oise Aviron	1 500 €

A L'UNANIMITÉ des votants (1 abstention Mme Desry),⇒ **VOTE** l'octroi de la subvention suivante pour l'année 2021 :

Nom de l'association	Vote du conseil
Rencontres Urbaines	650 €

Délai de recours de 2 mois à dater de la notification ou publication. Voie de recours auprès du Tribunal Administratif (décret n°89-641 du 7/09/1989). Le T.A. de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement via l'application « Télérecours citoyens » (<https://www.télérecours.fr>).

**Loïc TAILLANTER,**A blue ink signature of Loïc Taillanter, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.**Maire de PARMAIN**